

Compte-rendu du conseil d'administration du 28 février 2018

Thierry DELAVALLEE, nommé secrétaire, ouvre la séance.

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 28 février à 16h45, les membres du bureau du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Nangis se sont réunis sous la présidence de M. Pascal SAULNIER, en suite des convocations adressées le 22 février 2018.

Etaient présents :

Pascal SAULNIER, Julien CORSAN, Thierry DELAVALLEE, Fabien BERTON, Thierry NICOL.

Etaient absents:

Jocelyne PILON, excusée ; Martine PIERROT, excusée ; Catherine CONSTANCE, excusée ; Véronique MASSARE, excusée ; Sylvie PLANCHENAULT, excusée.

Pascal SAULNIER soumet aux membres l'ordre du jour :

- Préparation des élections 2018 ;
- Point sur les sorties prévues en 2018 ;
- Retour sur le comité consultatif culturel ;
- Question(s) diverse(s).

Préparation des élections 2018

La date est fixée au jeudi 29 mars de 9h à 17h30 à la salle des Râteliers.

A ce jour, une liste de candidats sera déposée par un représentant syndical de la CFDT. 6 membres de l'actuel conseil d'administration se sont déclarés candidats à leur succession sur ladite liste.

Une profession de foi sera préparée par cette liste (et éventuellement les suivantes qui se déclareraient dans les jours à venir).

Le conseil d'administration valide ces éléments et informations.

Point sur les sorties prévues en 2018

Sortie au parc Astérix en juin 2018 :

- Billet à tarif unique proposé par le parc d'attractions : 34€
- Evaluation du coût du transport par personne : 13€

- Tarif proposé aux adhérents : 20€ pour tous (prise en charge de 27€ par personne par le COS).

Sortie à l'hippodrome de Vincennes en novembre 2018 :

- L'ensemble des modalités restent à définir.

Le conseil d'administration valide ces éléments et informations.

Retour sur le comité consultatif culturel

M. Pascal SAULNIER, président du COS, était convié au dernier comité consultatif culturel.

Il en ressort la demande d'une réflexion commune à mener avec le service culturel pour mieux intéresser les agents municipaux aux projets culturels de Nangis (meilleure information sur la carte « Tarifs privilège » du COS, prise en charge supplémentaire, projet de spectacle d'arts vivants à destination des membres du COS à l'espace culturel...).

Le conseil d'administration est informé et travaillera dans ce sens pour apporter une réponse à cette demande.

Question(s) diverse(s)

/

La séance est close à 18 h 45.

Le Président,

Pascal Saulnier

Site Internet : cosnangis.weebly.com